

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017

DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Les Conseillers municipaux de la Ville de Le Port sont priés d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le **mardi 3 octobre 2017 à 17h à la Mairie**.

En Mairie, le 25 septembre 2017


LE-MAIRE
Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 5 septembre 2017 P. 01
2. Plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne 2016-2019 - Validation des nouveaux sites d'intervention prioritaires P. 23
3. Contrat de Ville et Contrat Local de Sécurité de Prévention et de la Délinquance – 2018 - Plan de prévention de la radicalisation de la ville de Le Port – Validation de l'annexe P. 57
4. Zone d'Aménagement Concerté - RHI « Say Piscine » - Actualisation de la rétrocession foncière à la commune des voiries et réseaux divers de la tranche 2 de la ZAC « RHI Say Piscine » P. 70
5. Cession d'une parcelle de terrain non bâti cadastrée section AE n°193 sis rue Maréchal Gallieni à Monsieur Nazib Moussa P. 74
6. Programme national « Abeilles, sentinelles de l'environnement » - Renouvellement de la convention de partenariat P. 80
7. Charte régionale « Pour des collectivités sans pesticides à la Réunion » - Projet d'adhésion et de partenariat P. 87
8. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation P. 93
9. Approbation des principales caractéristiques de l'accord-cadre entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale - Prestations de services d'assurance dans le cadre du groupement de commande P. 97
10. Enquête publique concernant l'autorisation par « Teralta Granulats Béton Réunion » d'exploiter des activités de traitement et stockage de granulats, tri et transit de déchets - Avis de la Commune – Régularisation du dossier P. 98
11. Mise à la réforme des véhicules communaux P.100
12. Modification du tableau des effectifs P.101

Questions Diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi trois octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer, conseillère municipale.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

Absents représentés : Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe (par M. Jean Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Faustin Galaor (par Danila Bègue), M. Ludovic Latra (par M. Jean Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean Hubert M'Simbona), Mme Karine Infante, (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Mémouna Patel (par M. Henry Hippolyte).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Ouverture de la séance : 17 h 10

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 5 septembre 2017

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 septembre 2017,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Validation des nouveaux sites d'intervention prioritaires 2016-2019 dans le cadre du plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : valide les nouveaux sites d'intervention prioritaires de Say, Hyacinthe, SATEC, Evariste de Parny, SIDR, ZAC 2, RN4 et Rivière des Galets sur la Commune du Port dans le cadre de la 2^{ème} convention PILHI (2016-2019),

Article 2 : autorise Le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous actes correspondants.

3. Contrat de Ville et Contrat Local de Sécurité de Prévention et de la Délinquance – 2018 - Plan de prévention de la radicalisation de la ville de Le Port – Validation de l'annexe

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le plan de prévention de la radicalisation joint en annexe,

Article 2 : annexe le plan de prévention de la radicalisation au Contrat de ville et au Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

4. Zone d'Aménagement Concerté - RHI « Say Piscine » - Actualisation de la rétrocession foncière à la commune des voiries et réseaux divers de la tranche 2 de la ZAC « RHI Say Piscine »

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : actualise la superficie de la parcelle AS 1175 à 109 m²,

Article 2 : approuve la rétrocession foncière des parcelles cadastrées d'une superficie totale modifiée à 10 378 m² à l'euro symbolique (1€),

Article 3 : acte le maintien des autres dispositions de la délibération du 06 décembre 2016,

Article 4 : autorise Monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes y afférents.

5. Cession d'une parcelle de terrain non bâti cadastrée section AE n°193 sis rue Maréchal Gallieni à Monsieur Nazib Moussa

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la rétrocession à Monsieur Nazib Moussa de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section AE n°193, d'une contenance cadastrale de 294 m², sise à Le Port, rue Maréchal Gallieni, au prix de 80 000 euros HT (Quatre-vingt mille euros) ; conforme à l'avis financier n°2017-4074V0212 établi le 23 mars 2017 par les services de France Domaine, augmenté de la TVA sur marge éventuellement due.

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

6. Programme national « Abeilles, sentinelles de l'environnement » - Renouvellement de la convention de partenariat

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'adhésion de la commune de Le Port qui s'élève à 10 000 € annuels,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la convention de partenariat avec l'UNAF et les actes correspondants.

7. Charte régionale « Pour des collectivités sans pesticides à la Réunion » - Projet d'adhésion et de partenariat

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le projet de partenariat et d'adhésion à la charte suivant les trois niveaux,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer la charte et les actes correspondants.

8. Liste des actes pris par le pouvoir adjudicateur en vertu de sa délégation

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la liste des marchés passés selon la procédure adaptée et des déclarations sans suite du 1^{er} avril au 30 juin 2017.

9. Approbation des principales caractéristiques de l'accord-cadre entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale - Prestations de services d'assurance dans le cadre du groupement de commande

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les principales caractéristiques du projet d'accord-cadre,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'accord-cadre correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres pour le compte du groupement de commande conclu entre la Ville et le CCAS.

10. Enquête publique concernant l'autorisation par « Teralta Granulats Béton Réunion » d'exploiter des activités de traitement et stockage de granulats, tri et transit de déchets - Avis de la Commune – Régularisation du dossier

Après avoir délibéré et à la majorité (4 abstentions : Mme Firose Gador, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Henry Hippolyte), le Conseil municipal :

Article 1 : émet un avis favorable sur l'autorisation d'exploiter, sous réserve de la prise en compte des remarques susmentionnées, par Teralta Granulats Béton, des activités de traitement et stockage de granulats, tri et transit de déchets inertes, production de béton, préfabrication et ensachage.

11. Mise à la réforme des véhicules communaux

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la mise à la réforme des véhicules figurant sur la présente liste,

Article 2 : approuve le principe de leur cession pour destruction,

Article 3 : autorise leur sortie du patrimoine communal,

Article 4 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

12. Modification du tableau des effectifs

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : fixe au 1^{er} octobre 2017, le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe au rapport.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

LE MAIRE

Olivier HOARAU